



Mamoudzou, le 04 décembre 2023

Le Recteur de L'académie de Mayotte

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Affaire suivie par :
Tasnimi ASSANI
Email : dec.bqt-dnb@ac-mayotte.fr
Poste : 0269618984

Objet : Note d'information du DELF (diplôme d'études en langue française) scolaire session 2024

Le DELF est délivré par FEI (France Education International), établissement qui fait l'objet d'une convention avec le Ministère de l'Education Nationale. Il permet d'attester d'un niveau de maîtrise en langue française écrite et orale, sur 3 niveaux référencés par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : A1, A2, B1.

Les services du Rectorat (DEC et CASNAV) sont chargés de mettre en place l'organisation de cet examen.

La session de **DELF scolaire** pour l'année 2024 sera organisée le **04 juin 2024 à partir de 9h30** pour les **niveaux A1, A2 et B1** conformément au calendrier national. Pour l'Académie de Mayotte, le DELF est proposé aux élèves allophones nouvellement arrivés en France, scolarisés de la 4^{ème} à la Terminale inscrits dans les collèges et les lycées depuis deux ans maximums. L'inscription est également ouverte aux jeunes en attente de scolarisation, correspondant à ce profil, et pris en charge par des associations partenaires du CASNAV.

Cet examen s'inscrit pleinement dans une démarche de valorisation des compétences en langue française pour des élèves allophones. Il représente à la fois un objectif à atteindre pour les jeunes nouvellement arrivés, mais aussi le résultat d'un engagement réel dans leur parcours. Ainsi, les élèves allophones nouvellement arrivés pris en charge en dispositif UPE2A aussi bien que ceux qui suivent un parcours en inclusion totale peuvent être présentés à l'examen.

En plus du DNB/CFG, les élèves de Troisième peuvent également être inscrits à l'examen du DELF Scolaire car cela leur donne l'occasion d'obtenir un diplôme officiel attestant de leur maîtrise du français.

L'objectif de cet examen est de mettre le candidat en réussite et cela nécessite donc qu'il soit inscrit dans le niveau qui sera à sa portée au 04 juin 2024. Pour ce faire, le candidat doit être évalué et dûment préparé.

L'équipe du CASNAV peut aider les établissements à organiser cette préparation.

Modalités d'inscription

Les inscriptions des candidats pour la session **2024** se dérouleront **du lundi 15 janvier 2024 au vendredi 2 février 2024 via l'application GAEL**. Elles sont faites par les établissements.

<https://gael.france-education-international.fr/Account/Profile>

Modalités d'organisation :

L'organisation du DELF scolaire est coordonnée par les services académiques d'examens et concours en lien avec le CASNAV et les établissements.

Tous les élèves inscrits au DELF scolaire passeront les épreuves écrites et orales dans leur établissement. Chaque collège ou lycée inscrivant des candidats est donc centre d'examen.

Les convocations des candidats aux épreuves écrites et orales seront adressées par la DEC au chef d'établissement pour remise aux candidats.

Pour d'éventuelles demandes d'informations, vous voudrez bien contacter :

- *Pour des questions d'ordre administratif*


ASSANI Tasnimi, DEC	0269 61 89 84	dec.bgt-dnb@ac-mayotte.fr
---------------------	---------------	--

- *Pour des questions d'ordre pédagogique*

Chloé LABOISNE	02 69 61 33 66	Chloe.laboisne@ac-mayotte.fr
----------------	----------------	--

Le Recteur

Jacques MIKULOVIC



ACADÉMIE
MAYOTTE

RECTORAT DE MAYOTTE
Le recteur par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines

Sébastien BERNARD